

LES ACTUALITÉS

■ Congé paternité et d'accueil de l'enfant.

Nouvelles dispositions.

À compter du 1^{er} juillet, le congé paternité deviendra en partie obligatoire et la liste des bénéficiaires sera élargie. Actuellement, le père séparé de la mère ne peut bénéficier du congé de naissance. Par la suite, ce congé bénéficiera non seulement au père de l'enfant (séparé ou non) mais aussi, le cas échéant, au conjoint, au concubin ou au partenaire pacsé de la mère.

Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant est porté de 11 à 25 jours calendaires et une partie de ce congé est rendu obligatoire, à savoir :

- La première période obligatoire d'une durée de 4 jours calendaires consécutifs et qui fera immédiatement suite au congé de naissance (3 jours).
- Une seconde période du congé, non obligatoire, d'une durée de 21 jours qui pourra être prise à la suite ou plus tard, avec possibilité de fractionnement.

Le délai de prévenance reste d'un mois avant la pose des congés.

Tout comme c'est le cas actuellement au CMNE et en conformité avec les dispositions prises par CMAF, la rémunération est maintenue.

L'allongement du congé paternité est une revendication de longue date de la CFDT qui a été reprise par le législateur.

Rendre automatique pour tous la moitié de ce congé à la naissance de l'enfant est une mesure de justice, et doit permettre à chaque couple de construire ensemble un équilibre dans l'accueil de l'enfant et l'articulation entre vie familiale et vie professionnelle. Tous, parents comme entreprises, nous avons à y gagner !

■ Elections professionnelles dans le privé.

La CFDT consolide sa place de numéro un !

À l'issue de la compilation de quatre ans de résultats électoraux dans toutes les entreprises, la CFDT confirme sa place de première organisation syndicale de France avec 26.77% des suffrages (+0.38 point).

Les salariés du privé ont, une nouvelle fois fait le choix d'un syndicalisme utile, qui répond à leurs préoccupations. Par leur vote, ils ont exprimé leur confiance en un ou une collègue qui les représente, dans une organisation qui agit quotidiennement pour améliorer leur vie au travail.

Ce résultat est le fruit de l'engagement, à leurs côtés, de dizaines de milliers de militantes et militants CFDT. Il nous confère une grande responsabilité.

Dans une période bousculée par les crises économiques et sanitaires, chahutée par des tentations extrémistes, la CFDT reste un repère, fidèle à ses valeurs de solidarité, d'émancipation et de justice sociale. Elle inscrit son engagement dans une histoire qui fait de la confrontation démocratique la pierre angulaire de son action. C'est pourquoi la baisse de la participation aux élections professionnelles nous interroge. Pour la CFDT, elle n'est pas sans lien avec les ordonnances de 2017 qui ont supprimé les représentants de proximité.

Parce que le monde du travail a besoin d'un syndicalisme fort et efficace, nous appelons les salariés à rejoindre le 1^{er} syndicat de France !

SOMMAIRE

■ Actualités.....1

Congés paternité
Elections professionnelles

■ Edito1

■ Le dossier du mois....2

Le CEE est mort, Vive le ...??!

■ Félicitations.....2

■ Carton Rouge.....2

■ Le chiffre.....2

■ Décryptage.....2

Effectif CDI du CMNE

■ Repères2

EDITO

Le rapprochement entre CMNE et CMAF modifie l'environnement et les conditions de travail de l'ensemble des salariés, à des degrés divers.

Certains connaîtront une évolution de leur emploi, de leur niveau nécessaire de technicité.

Les services fédéraux sont particulièrement touchés.

En 1^{ère} ligne se situent les salariés concernés par un changement d'employeur, qui devront s'adapter à une nouvelle organisation du travail.

Ceux qui seront salariés de la Caisse Régionale de CMNE ne seront pas épargnés par les changements des contours de leur métier.

Les salariés du Réseau, qui réaffirment sa finalité, produisent de manière rentable, et qui conservent le modèle d'affaires CMNE, seront moins impactés par le rapprochement, sans préjuger des évolutions futures.

La direction du CMNE, et celles des entités du CMAF qui notamment accueilleront des salariés du CMNE dans leurs structures, auront la responsabilité de la qualité de la transition.

Il en va de la préservation psychologique des salariés, comme de la réussite du rapprochement.

Vous avez des questions, des remarques ?
Contactez votre représentant CFDT directement sur sa messagerie personnelle.

Gilles BAUGET gilles.bauget@cmne.fr
Damien COYEZ damien.coyez@cmne.fr
Sylvie DAVANNE sylvie.davanne@cmne.fr
Gaël DELALLEAU gael.delalleau@cmne.fr
Emmanuel DONDELA emmanuel.dondela@cmne.fr
Frédéric LAMBERT frederic.lambert@cmne.fr
Nathalie GODDYN nathalie.goddyn@cmne.fr
Éric GOURY eric.goury@cmne.fr
Emilie LALLEMENT emilie.lallement@cmne.fr
Romain LANTIEZ romain.lantiez@cmne.fr
Jacques MENET jacques.menet@cmne.fr
Sandrine QUENTIN sandrine.quentin@cmne.fr
Philippe VANDEVELDE philippe.vandevelde@cmne.fr

LE DOSSIER DU MOIS

Le Comité d'Entreprise Européen

Le CEE est mort, Vive le ?!

Le Comité d'Entreprise Européen a été la première instance à exprimer un avis sur le projet de convergence, mais cela sera aussi le dernier qu'elle rendra.

Nous souhaitons revenir sur le fonctionnement de cette instance plutôt méconnue et vous expliquer son rôle, son importance dans le dialogue social et aussi pourquoi son existence reste légitime malgré la convergence avec CMAF et dans un autre contexte. L'espace de dialogue du CEE permet à vos représentants :

- d'être informés sur les questions économiques, financières et sociales qui concernent le groupe où des établissements sont présents dans au moins deux pays de l'UE.

- d'être consultés afin de formuler leur avis sur les mesures relatives à la structure du groupe, à sa situation financière et économique, sur ses activités et ses perspectives d'évolution, sur la situation et les évolutions probables de l'emploi, sur les questions sociales.

- d'être garants du droit des salariés à l'information et à la consultation au niveau européen.

Les membres du CEE doivent trouver un équilibre entre les problématiques nationales et européennes. Pour cela, ils doivent communiquer entre eux, intégrer les différences de cultures, de positions industrielles ou commerciales, d'origines syndicales.

Le CEE est une victime collatérale du projet de convergence avec CMAF

Les membres du CEE doivent assurer une articulation cohérente des informations entre le CEE et les instances nationales, afin de défendre les intérêts de l'ensemble des salariés européens.

Clairement c'est la seule instance qui permet d'avoir une vision de groupe structurante, fédératrice et riche d'échange. C'est dans le cadre de ces

de relancer la réforme des retraites avant la fin du quinquennat. Cela alors que les syndicats de salariés et patronaux affirment tous que la priorité est la reprise économique et que le sujet des retraites devra être un thème de la campagne présidentielle.

LE CHIFFRE

610 614

C'est le nombre d'adhérentes et d'adhérents que compte la CFDT, à quasi-parité, avec 51% de femmes et 49% d'hommes. Comme chaque année, par souci de transparence financière, la CFDT a fait certifier ses comptes et attester son nombre d'adhérents par les commissaires aux

CLAP DE FIN

réunions que nous avons eu la joie de pouvoir rencontrer nos homologues Belges afin de partager avec eux nos problématiques et notre vision du mutualisme. Nous avons aussi communiqué avec des représentants de nos filiales La Française et Bail Actéa pour ainsi élargir nos connaissances et nos débats sur le groupe CMNE.

Cependant le rapprochement avec CMAF va mettre fin au CEE du CMNE car notre filiale Belge ne sera plus détenue par la caisse régionale du CMNE. CMAF possède un Comité de Groupe. Or, Comité de Groupe et CEE ne peuvent cohabiter.

Nous travaillerons à la création d'un Comité d'Entreprise Européen. Nous entendons privilégier cette instance et nous ferons le nécessaire pour que cette demande soit entendue, et qu'elle aboutisse à la mise en place au niveau de CMAF d'un espace de dialogue avec l'ensemble des filiales du groupe. Pour que le terme ALLIANCE ne soit pas qu'une simple formulation dénuée de sens.

FELICITATIONS

A Benoit GAMANT (une fois n'est pas coutume, comme il est d'usage de préciser) pour avoir fermement désapprouvé (lors du CSE du 16 juin) les « méthodes de management et les déviances inacceptables, contraires à l'esprit du MPC », à savoir : la communication de la production individuelle, la réduction coûte que coûte de l'ERT par le non remplacement des salariés absents, dans le seul but d'améliorer la productivité, la multiplication de mails de suivi de production, etc..)

CARTON ROUGE

A Emmanuel Macron qui n'exclut pas

DECRYPTAGE

■ Effectif CDI de la CFCMNE.

- 540 salariés au 31/03/2021.

	Points de vente	Appui réseau *	Services fédéraux	Total
2005	2009	207	712	2928
2017	1373	566	578	2517
2018	1334	605	596	2535
2019	1303	609	569	2481
2020	1284	596	531	2411
2021	1277	592	519	2388
Écart	-732	+385	-193	-540

* CMNA. Délégations fédérales. ECP. Gestion de patrimoine. Animation com. Marché profagri/OBNL. Activité entreprise. Equipe volante. Caisse solidaire.

REPERES

L'AGENDA DU MOIS

Négociation : 08-16-23/06
C.S.E : 09/06
C.S.S.C.T. : 15/06

SECURITE SOCIALE

Plafond annuel : 41.136 €
Plafond mensuel : 3.428 €

SMIC (01/21 Source : Service Public.fr)

Taux horaire brut : 10.25 €
Taux horaire net : 8.11 €
Mensuel brut : 1.554.58 €
Mensuel net : 1.231 €

INFLATION

1.40 % (selon l'INSEE)

ALLOCATIONS (01/04/21)

Revenus nets ≤ 69.933 € / an
Deux enfants : 132.08 €
Revenus nets ≤ 75.760 € / an
Trois enfants : 301.30 €
Revenus nets ≤ 81.587 € / an
Quatre enfants : 470.52 €

RSA (01/04/21)

1 personne seule: 565.34 €
1 couple : 848.01 €
1 couple + 1 enf : 1.017.61 €
1 couple + 2 enf : 1.187.21 €
Enfant suppl.: 226.14 €

Pour adhérer à la CFDT : Tél : 03/20/78/36/82

Messagerie : cfdt-cmne@cmne.fr

Application mobile : disponible sur Play Store et App Store

facebook : CFDT CMNE

BULLETTIN D'ADHESION

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

A retourner :

CMNE - local syndical de la CFDT

4 place Richebé - 59000 LILLE

Date et signature

